



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-SEPTIÈME SESSION

SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO
22 – 26 Février 2010

**Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des
systèmes de moyens d'existence durables**

Projets régionaux et nationaux

Contenu:

1. Forêts des zones arides et foresterie en Afrique sub-saharienne: problèmes, défis et recommandations de mesures
2. Le rapport foresterie-eau en Afrique: le *Fouta Djallon* et d'autres ressources en eau vitales contribuant à soutenir les moyens d'existence durables sur le continent
3. Programme conjoint sur le renforcement des industries culturelles et créatives et les politiques inclusives au Mozambique: l'approche de l'unité d'action des Nations Unies

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

1. Forêts des zones arides et foresterie en Afrique sub-saharienne: problèmes, défis et recommandations de mesures

Introduction

1. Les forêts des zones arides¹ de l'Afrique sub-saharienne sont une ressource extrêmement importante mais sous-estimée. Elles jouent un rôle considérable dans la conservation de la biodiversité, fournissant l'habitat et les biens écosystémiques essentiels (tels que le fourrage pour le bétail, le bois de feu, le bois, les médicaments et les herbres, les biens marchands tels que les résines et les gommés) ainsi que les services (tels que la stabilisation des sols, l'eau, l'érosion et la lutte contre la désertification). Leur rôle dans l'atténuation du changement climatique est également important dans la mesure où la fourniture durable de ces biens et services écosystémiques aidera les populations à s'adapter aux épreuves occasionnées par un climat changeant.

2. Cependant, malgré leur valeur, ces forêts sont prises au piège d'un cercle vicieux de déforestation, de morcellement, de dégradation et de désertification. Ces dynamiques sont motivées par des facteurs interliés comprenant le changement climatique, les politiques et les facteurs socioéconomiques. D'autres facteurs contribuant au scénario sont les aspects techniques ainsi que le manque généralisé de compréhension de l'importance et de la vulnérabilité de ces écosystèmes et, par conséquent, l'absence d'investissement dans leur protection, gestion durable et leur restauration.

Problèmes et défis auxquels sont confrontés les forêts et la foresterie en Afrique sub-saharienne

3. Les forêts des terres arides de l'Afrique sub-saharienne, en particulier les forêts non gérées, sont surexploitées pour satisfaire plusieurs besoins pressants y compris la conversion à l'agriculture. Dans la sous-région de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), l'évaluation par la FAO des ressources forestières a établi que 750 000 hectares de forêts et de terres boisées sont perdues chaque année. La perte et la dégradation des forêts sont motivées par un nombre de facteurs interliés et complexes parmi lesquels²:

- i. **La croissance démographique et les besoins grandissants pour les ressources:** la croissance démographique et l'urbanisation galopante dans la région crée des exigences importantes sur les forêts, exerçant une pression sur l'intégrité physique, la richesse, la diversité biologique et la productivité des terres et des forêts.
- ii. **L'empiètement des frontières agricoles sur les terres forestières:** l'agriculture non-irriguée est dominante en Afrique sub-saharienne et supporte les moyens d'existence ruraux. Des pluies incertaines et de longues périodes de sécheresse affectent négativement la production des cultures. Des périodes de jachère plus courtes et la demande pour des terres supplémentaires pour la culture de subsistance exercent naturellement une plus grande pression sur les forêts et les terres boisées, provoquant leur dégradation et leur déforestation.
- iii. **Savoirs et capacités techniques inappropriés:** le savoir et l'expertise nécessaires pour évaluer, inventorier et surveiller les ressources forestières et arborées de manière systématique, sont généralement inappropriés en Afrique sub-saharienne. Les défis techniques sont liés en grande partie au besoin en recherches supplémentaires concernant les forêts situées sur les terres arides et leurs mesures de conservation, ainsi que les moyens d'amélioration des approches intégrées pour mieux gérer les écosystèmes des forêts des terres arides.

¹ Les zones arides ou terres arides désignent des zones arides, semi-arides et sub-humides sèches.

² Projet de document de la FAO, 2009 (préparé par El Hadji Sene), 2009. Directives sur les pratiques de gestion forestière durable dans les terres sèches de l'Afrique sub-saharienne.

- iv. **Changement climatique:** selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement de la planète causera une diminution des précipitations et une augmentation des conditions climatiques extrêmes telles que de longues périodes de sécheresse (avec quelques exceptions) dans les terres arides de l'Afrique sub-saharienne. La pénurie sévère d'eau et la désertification accrue sont plausibles, causant ainsi un cercle vicieux de dégradation des forêts et des terres.

Priorités et recommandations

4. Les recommandations principales suivantes sont basées sur les problèmes et défis prioritaires mentionnés ci-dessus.

(a) Affronter le changement climatique – L'importance de l'adaptation et de l'atténuation

5. Une évaluation et un suivi en profondeur des écosystèmes des terres arides sub-sahariennes et de leur vulnérabilité au changement climatique doivent être entrepris. En outre, il est nécessaire de développer et promouvoir les options d'adaptation et les directives forestières pour la région, y compris la vente des produits forestiers non ligneux (PFNL) et des produits de l'élevage bovin pour améliorer les capacités d'adaptation des populations humaines.

6. A ce jour, l'essentiel du focus des discussions de la REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestières) a été sur de vastes zones de forêts tropicales humides qui sont sujettes à, ou menacées de déforestation et de dégradation forestières. Toujours est-il que les écosystèmes des terres arides qui abritent du carbone estimé à près de 743 gigatonnes (essentiellement dans les sols)³ devraient être mieux protégés pour sécuriser ce stock précieux de carbone et pour empêcher son émission dans l'atmosphère. De nombreuses initiatives de *plantation d'arbres* ont été entreprises dans les zones arides au sud du Sahara. Pour que les mesures de boisement et de reboisement soient efficaces en termes d'atténuation du changement climatique, elles doivent être basées sur *l'approche paysage*, prenant en compte tous les aspects physiques, sociaux et environnementaux pertinents.⁴

(b) Une approche intégrée pour une foresterie au delà des frontières forestières

7. La Foresterie doit faire partie de la planification et de la gestion globale et durable de l'utilisation des terres. Il est un besoin urgent et clair pour le secteur forestier de travailler avec d'autres secteurs pertinents pour améliorer et formuler des politiques appropriées ainsi que pour mettre en place les mécanismes appropriés pour fournir:

- i. des modèles de gouvernance clairs pour l'utilisation durable des ressources forestières et terriennes ainsi que des récompenses et des avantages évidents pour les communautés locales;
- ii. l'accès par les communautés locales et les petites entreprises forestières et naturelles, aux marchés nationaux et internationaux;
- iii. la supervision des rôles, responsabilités et règles d'engagement entre les institutions nationales, les municipalités, les autres secteurs et les utilisateurs finaux;
- iv. la supervision et les normes de la gestion durable des forêts au niveau du paysage; et
- v. les opportunités de renforcement des capacités pour une gestion durable effective des forêts et leur restauration.

(c) Améliorer et adapter les capacités techniques des professionnels

8. La capacité des forestiers doit être améliorée à tous les niveaux pour résoudre un nombre de problèmes en rapport avec les forêts des terres arides, notamment les aspects de la restauration,

³ Trumper *et al.*, 2008

⁴ Mansourian *et al.*, 2009

du changement climatique et socioéconomiques. Aussi, les décideurs doivent mieux comprendre les questions en jeu, telles que le problème des moyens d'existence ainsi que les aspects de durabilité à long terme des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et la perte de la biodiversité dans les terres arides. Des stratégies et programmes de renforcement des capacités doivent être développés et favorisés en étroite collaboration avec les organisations et les réseaux d'éducation et de recherche forestières et sur la base d'une évaluation des besoins actuels et futurs des différents groupes cibles, connecter et réseauter entre les sites où l'on peut rencontrer les meilleures pratiques et échanger les expériences. Les programmes de renforcement des capacités devraient également viser les autres parties prenantes et les utilisateurs des forêts tels que les pastoralistes, les agents de développement rural, les exploitants, les bergers, les organisations non gouvernementales (ONG) actives dans les projets et initiatives de développement rural.

(d) Développer des marchés durables de produits forestiers sub-sahariens pour les populations locales

9. Divers biens uniques tels que les gommages, les résines, les plantes médicinales et les huiles, proviennent des forêts des terres arides du sud du Sahara et pourraient être une source importante de revenus pour les populations pauvres de ces zones. Cependant, en l'absence d'un régime commercial d'appui, cela n'est pas réalisable. *L'accès aux marchés* pour la vente des biens produits au niveau local est souvent un problème, et les populations rurales pauvres sont incapables d'exploiter les marchés potentiellement rentables. Il est nécessaire d'appuyer le développement d'analyses et de stratégies commerciales pour les produits forestiers du sud du Sahara ayant le potentiel de fournir des avantages multiples aux communautés locales. En outre, il faut donner la priorité au renforcement des capacités des producteurs locaux de produits forestiers, des transformateurs et des commerçants pour assurer la récolte et la gestion durables des ressources forestières tout en améliorant la qualité et la valeur ajoutée des produits dérivés.

Vers la mise en œuvre des recommandations:

Etablir une coopération et des initiatives continues en Afrique sub-saharienne

10. Un nombre croissant d'organisations et d'initiatives collaborent pour édifier une fondation solide pour la mise en œuvre effective des recommandations ci-dessus. Parmi celles-ci, l'on peut citer:

- i. La FAO a déjà initié, en collaboration avec les départements des forêts et les parties prenantes pertinentes, le développement de directives sur les pratiques de gestion forestière durable dans les terres arides de l'Afrique sub-saharienne. L'objectif est d'améliorer la planification et la gestion des forêts des terres arides de la région tout en contribuant au bien-être des populations locales.
- ii. Le Réseau pour les gommages et résines naturelles en Afrique (NGARA) a été établi en May 2000 pour aider les pays africains producteurs et les partenaires à formuler une stratégie coordonnée pour le développement durable de leurs ressources en gommages et résines naturelles. NGARA (www.ngara.org) rassemble 15 pays membres y compris les exploitants, les collecteurs, les négociants, les gouvernements, la recherche, les ONG, les exportateurs et les importateurs. L'Institut kenyan pour la recherche forestière (KEFRI) à Nairobi abrite le secrétariat du NGARA. La FAO a fourni un appui substantiel au NGARA depuis son établissement, principalement à travers le '*Projet Opération Acacia – Appui à la sécurité alimentaire, à l'atténuation de la pauvreté et à la lutte contre la dégradation des sols dans les pays producteurs de gommages et résines*' financé par le gouvernement italien et actif dans sa première phase pilote dans 6 pays (Burkina Faso, Niger, Sénégal, Kenya, Soudan et Tchad).
- iii. L'Initiative de la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel (GGWSSI) a émergé comme une réponse politique de haut niveau et directe à la désertification affectant les pays du Sahara et du Sahel ainsi que comme un moyen de résoudre les causes profondes afférentes, y

compris la pauvreté et le changement climatique. La FAO collabore avec les pays du Sahara et du Sahel, la Commission de l'Union africaine ainsi qu'avec la Communauté des états sahélo-sahariens (CEN-SAD) et d'autres organisations spécialisées pour appuyer la mise en œuvre de la GGWSSI.

Conclusion

11. Les forêts des zones arides de l'Afrique sub-saharienne sont extrêmement importantes en raison de leurs rôles multiples : elles sont des centres de biodiversité riche et adaptée, et une source majeure de biens et services dans des conditions écologiques extrêmes; une zone tampon contre la sécheresse et la désertification et un filet de sécurité contre la pauvreté.

12. Il est nécessaire de prendre des mesures urgentes pour améliorer la protection de ces zones forestières et pour sécuriser leur gestion durable et leur restauration, tout en renforçant leur résilience et leur adaptation au changement climatique et aux impacts de l'homme. Cela ne sera possible que si la valeur de ces écosystèmes fragiles est reconnue, et que davantage de ressources humaines et financières sont investies dans les activités forestières au niveau local et sur une plus grande échelle et que les mécanismes de collaboration impliquant diverses parties prenantes sont établies et opérationnelles. Si cette approche n'est pas mise en œuvre, ces forêts et les biens et services vitaux qu'elles fournissent seront perdus à jamais, mettant en danger les moyens d'existence de millions d'habitants de la région. Cependant, l'intention et les initiatives de collaboration existent et peuvent être vues comme de grandes opportunités dont il faut tirer parti.

Recommandations à la Commission

- La Commission pourrait envisager de promouvoir la mise en œuvre des '*Directives sur les pratiques durables de gestion forestière des terres arides de l'Afrique sub-saharienne*'.

2. Le rapport foresterie-eau en Afrique: le *Fouta Djallon* et d'autres ressources en eau principales contribuant à appuyer les moyens d'existence durables sur le continent

1. Les hautes terres du *Fouta Djallon* (HTFD) sont concentrées dans la partie centrale de la République de Guinée, mais s'étendent également en Guinée-Bissau, au Mali, au Sénégal et en Sierra Leone. Les HTFD sont à l'origine de plusieurs fleuves internationaux majeurs, notamment le Gambie, le Niger et le Sénégal, ainsi que d'un nombre d'autres cours d'eau moins importants.

2. En raison de leur diversité géographique et climatique, ces hautes terres et les piémonts alentour entretiennent des populations rurales denses, ainsi qu'une riche diversité d'écosystèmes. Cependant, au fil des quatre décennies passées, l'aggravation de la dégradation des terres, l'érosion accélérée du sol, l'utilisation non durable des terres et la pauvreté généralisée se sont combinées pour laisser leurs traces sur les ressources forestières et la faune sauvage des hautes terres, contribuant à faire décliner leur valeur, non seulement comme source d'eau, mais également comme potentiel pour la biodiversité économique et bio-productive de l'environnement. Les causes sous-jacentes sont nombreuses et diverses, mais elles incluent la pression de la population, des politiques insuffisantes et inefficaces et des institutions faibles.

3. La nécessité d'une approche plus collaborative parmi les pays qui dépendent des ressources des HTFD a déjà été reconnue en 1959, et à la suite de la grande sécheresse Sahélienne des années 1960, une action concertée a été prise avec la défunte Organisation de l'unité africaine (présentement l'Union africaine) établissant en 1981 avec l'assistance de la FAO et d'autres agences internationales, un programme régional élargi de gestion des HTFD, impliquant les huit gouvernements les plus directement concernés. L'objectif à long terme de ce Programme est de garantir la protection et l'utilisation rationnelles des ressources naturelles des HTFD afin de contribuer à améliorer les moyens d'existence des populations locales.

4. Alors que plusieurs programmes nationaux, souvent appuyés par des partenaires externes, fournissent déjà des contributions pour la réalisation du programme global de gestion à long terme, il est toujours urgent de renforcer les activités en cours, en particulier au niveau sous-régional. Ainsi, les gouvernements concernés, en collaboration avec l'Union africaine et le PNUE, ont présenté une requête au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour une assistance dans la formulation d'un projet majeur d'une durée de 10 ans pour renforcer leur activités en cours. Un PDF-A et un PDG-B ont été octroyés en 2000 et en 2001 pour:

- i. organiser une consultation des parties prenantes principales;
- ii. préparer un cadre institutionnel et juridique approprié pour améliorer le caractère sous-régional (international) du Programme régional de gestion dans son ensemble;
- iii. faciliter la consultation parmi les états membres dans la formulation et l'identification du financement pour les activités des composantes;
- iv. organiser la préparation initiale et la consolidation progressive d'une analyse de diagnostic transfrontalier nécessaire pour la formulation d'un plan d'action stratégique conséquent; et
- v. formuler un projet à phase principale pour mettre en œuvre le Plan d'action stratégique et son Plan de développement intégré.

5. Un travail considérable a été entrepris sur ces aspects. En dépit d'un nombre de difficultés, la base pour le projet d'une phase principale de 10 ans a été développée en collaboration avec toutes les parties prenantes principales, approuvée par le PNUE, et finalement endossée par le FEM en octobre 2008. La première tranche de 4 ans est devenue opérationnelle le 1^{er} juillet 2009, sous le titre « Projet de gestion intégrée des ressources naturelles des hautes terres du Fouta Djallon ».

6. **L'objectif** de développement du projet est d'assurer la conservation et la gestion durables des ressources forestières, de la faune sauvage et de l'eau dans les hautes terres du Fouta Djallon, en vue d'améliorer les moyens d'existence des populations de la zone. Son objectif environnemental spécifique est d'atténuer les causes et les effets néfastes de la dégradation des terres sur l'intégrité structurelle et fonctionnelle des écosystèmes des HTFD.

7. Basé au Bureau international de coordination (pour le Programme de l'Union africaine pour la gestion des HTFD) à Conakry, en Guinée, le projet est administré par le Bureau international de coordination (IBC-AU) et le Conseiller technique en chef (FAO) ainsi que huit fonctionnaires points focaux basés dans les pays membres. Un comité de direction assure la formulation et la coordination des politiques, appuyé par un comité scientifique et technique. Il est prévu que ces deux entités se réunissent en novembre 2009.

8. En bref, la mise en œuvre des composantes principales du projet a débuté avec:

- l'établissement d'un cadre régional juridique et institutionnel et une capacité institutionnelle renforçante pour faciliter la collaboration régionale;
- l'évaluation des ressources naturelles des HTFD, et le suivi continu de leur statut, facilité à travers l'établissement d'un Observatoire régional du Fouta Djallon;
- le développement dans quelques 29 sites pilotes, de modèles communautaires copiables de gestion durable des terres où les activités de création de revenus alternatifs, combinées avec la formation des institutions et des organisations de la communauté locale en gestion des ressources naturelles sera développée et perfectionnée.

9. Il est prévu que l'expérience et les résultats réalisés soient disséminés pour leur utilisation non seulement au sein des huit pays membres, mais également à travers toute la région africaine, en utilisant les media électroniques. Pour plus d'informations:

- unafrik@sotelgui.net.gn
- auprès du Coordinateur international: mmdouattara@yahoo.com ou
- auprès de la FAO et de son fonctionnaire technique principal: thomas.hofer@fao.org.

Recommandation à la Commission

10. La Commission pourrait envisager d'imiter le type de coopération du *Fouta Djallon* pour la gestion intégrée des bassins hydrologiques communs ou transfrontaliers.

3. Programme conjoint sur le renforcement des industries culturelles et créatives et les politiques inclusives au Mozambique: l'approche de l'unité d'action des Nations Unies

1. Bien que les connaissances traditionnelles et les communautés qui les préservent soient vitales pour le développement durable, elles sont souvent ignorées dans les plans et les interventions de développement. Les communautés locales possèdent le savoir relatif à l'utilisation des ressources locales dans un domaine déterminé et une profonde compréhension des différents habitats et écosystèmes, ce qui est indispensable pour leur conservation. En même temps, le savoir traditionnel doit être sauvegardé, la protection du contenu sacré et/ou secret des communautés doit être assurée. En plus d'être des outils de communication, les langues sont le fondement des systèmes de perception et de pensée, étant les miroirs de l'identité culturelle et les vecteurs de ses valeurs fondamentales. Ce sont des éléments essentiels de la conscience de soi et de l'identité des personnes et des sociétés, et sont le fondement de la création, du traitement et de la transmission du savoir. Ainsi, des problèmes tels que la marginalisation ou l'intégration, l'exclusion ou l'autonomisation, la pauvreté ou le développement, sont dans une certaine mesure déterminés par les choix et stratégies linguistiques. Le Mozambique a 21 langues reconnues et plusieurs dialectes. Malgré la reconnaissance qu'une vaste majorité de la population rurale ne maîtrise par le Portugais, cette langue demeure la langue principale de l'éducation, de la communication et de l'administration. Le gouvernement a initié un processus d'élaboration d'une Politique de langue nationale.

2. Les questions de santé telles que l'hygiène et la santé publique doivent prendre en compte les traditions qui ont régulé pendant des siècles la vie des familles. La sexualité, la grossesse et l'accouchement sont ancrés dans des pratiques culturelles spécifiques qui reflètent les attitudes et les perceptions socioculturelles qui jouent un rôle important dans la mortalité infantile et maternelle et la pandémie du VIH/SIDA. Les tabous sexuels, les relations entre les genres, et des pratiques culturelles spécifiques telles que les rites d'initiation, la circoncision, la polygamie, les rites de purification des veuves, etc. doivent être pris en compte afin que les programmes de santé soient plus efficaces. L'aspect du capital social et humain inclus dans la motivation individuelle et collective de planification et d'action est vital. La motivation pour planifier et agir concernant ces questions peut provenir uniquement des cultures en tant que cadres intégrés de sens, croyance, savoir et valeur, nécessitant dès lors une conception plus holistique des modèles et des interventions de développement.

3. Le programme conjoint sur le renforcement des industries culturelles et créatives et les politiques inclusives au Mozambique, est basé sur le Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour le Mozambique, et contribue à la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP – (PARPA II)), le plan de 5 ans du gouvernement, le Plan stratégique pour l'éducation et la culture 2006-2011, et la Stratégie pour la formation professionnelle et vocationnelle. Il est basé sur les leçons tirées des projets passés et actuels et est conforme aux conclusions 1 et 4 du PNUAD pour les piliers du développement économique et de la gouvernance qui visent à réaliser les Objectifs de développement du millénaire 1, 3, 7 et 8. Il constitue une opportunité précieuse d'appuyer le processus d'unité d'action des Nations unies au Mozambique, en renforçant la coopération inter-agences en termes de planification, d'administration, de budget et de surveillance et évaluation. Le Programme conjoint exploitera l'expérience de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'ITC pour réaliser les objectifs définis sous la première composante afin de promouvoir la contribution des industries culturelles et créatives au développement social et économique. Dans la seconde composante, la FAO, l'UNESCO, le Haut Commissaire du Bureau des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) collaboreront pour assurer l'inclusion des aspects sociaux et culturels dans les politiques et stratégies de développement. Le Programme

sera mis en œuvre en collaboration étroite avec les gouvernements centraux et locaux, ainsi que les organisations nationales et internationales et les organisations locales de la société civile. Un élément central du programme est le renforcement des capacités des partenaires nationaux et locaux afin de garantir la durabilité des résultats.

4. Le programme conjoint vise à promouvoir la contribution des industries culturelles et créatives au développement social et économique du Mozambique et pourrait être reproduit dans d'autres pays de la région. La gestion traditionnelle des ressources en matière de foresterie et de faune sauvage, pourrait contribuer de manière substantielle à ces objectifs, tout en sauvegardant le patrimoine culturel des pays concernés. Dans la plupart des cas, il existe peu d'informations sur les systèmes de savoirs traditionnels et pour cette raison ces derniers ne sont pas inclus dans les plans de développement et ne sont pas suffisamment utilisés dans la gestion des ressources naturelles telles que les forêts et la faune sauvage. Les activités principales qui pourraient améliorer la situation sont d'abord la collecte, l'évaluation et la description des pratiques traditionnelles de gestion des forêts et de la faune sauvage dans les communautés sélectionnées ou même sur une plus grande échelle. Ensuite, les organisations communautaires (OC) peuvent être établies et des formations sur la gestion durable des forêts dans le cadre des pratiques traditionnelles pourraient être organisées. En particulier, la préparation participative et les mises à jour des plans de gestion forestière peuvent être exécutés, y compris l'appui des pépinières de village, les opérations durables de foresterie économique, telles que la production de bois de feu, de poteaux ou de bois d'œuvre et leur transport et commercialisation rentables. Les expériences réalisées devraient être disséminées aux membres des OC, des organisations non-gouvernementales, des autres parties prenantes, des écoles et du grand public. La reconnaissance accrue et l'utilisation des systèmes de savoirs traditionnels en matière de gestion forestière et de la faune sauvage seront profitables pour les communautés locales et la base de ressources.

Recommandation à la Commission

5. Les Départements des forêts et de la faune sauvage dans d'autres pays africains pourraient envisager d'inclure les systèmes de savoirs traditionnels en matière de foresterie et de faune sauvage dans leurs programmes nationaux PNUAF afin de promouvoir la reconnaissance des contributions importantes de ces secteurs au développement social et économique de leurs pays.